

**Président** : François Baroin, maire de Troyes (Aube), président de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole

**Rédaction-administration**

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.

Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.

www.amf.asso.fr

**Site internet** : www.mairesdefrance.com**Directeur de la publication** : Éric Verlhac.**RÉDACTION****Rédacteur en chef** : Xavier Brivet.**Rédactrice en chef adjointe** : Bénédicte Rallu.**Rédaction** : Franck Lemarc, Ludovic Galtier,

Aurélien Wälti.

**Secrétaire de rédaction** : Samantha Rauch.**Direction artistique** : Stéphane Camara.**Ont collaboré à ce numéro** : Thomas Beurey,

Christine Cabiron, Geneviève Cerf-Casau,

Pauline Delaere, Hugo Demaille, Olivier

Devillers, Marion Didier, Assane Fall, Nathalie

Fourneau, Marie-Cécile Georges, Thierry

Guerraz, Alexandre Huot, Louise Larcher,

Sophie Le Gall, Bruno Leprat, Judith Mwendo,

Fabienne Nedey, Sylviane Oberlé, Marie-Laure

Pezant, Véronique Picard, Philippe Pottière-

Sperry, Christophe Robert, Caroline Saint-

André, Isabelle Smets, Emmanuelle Stroesser,

Pauline Tivelet.

**ADMINISTRATION****Éditeur** : Olivier Yviquel.**Publicité** : Laurence Emery, directrice,

Défis Régie, 62, rue Lazare Carnot,

92140 Clamart. Tél. 06 11 87 20 61

laurence-mairesdefrance@defis-regie.com

**Abonnements** : Sophie Lasseron.

Tél. 01 44 18 13 64.

**Tarifs d'abonnement 2021****Abonnement intégral** :

- Communes &lt; 2 500 hab. : 45,00 €.

- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 75,00 €.

- Administrations, entreprises... : 90,00 €.

- Abonnements individuels (payés à titre

personnel) : 45,00 €.

**Abonnement numérique** :

- Communes &lt; 2 500 hab. 40,00 €.

- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 66,00 €.

- Administrations, entreprises... : 80,00 €.

- Abonnements individuels (payés à titre

personnel) : 40,00 €. Étranger (nous consulter).

Achat au numéro : 13,50 €.

www.mairesdefrance.com

**Comptage et impression** :

GIBERT CLAREY IMPRIMEURS, 55, rue Charles

Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.

**Numéro de commission paritaire** :

0421 G 84411. ISSN : 2270-7875,

3<sup>e</sup> trimestre 2021.

Ce numéro a été tiré à

12 706 exemplaires.

Imprimé sur papier FSC.



# Du bon usage de la dématérialisation

Depuis quelques années, des considérations financières et l'évolution des outils numériques conduisent à une course à la dématérialisation dont l'impact est loin d'être négligeable pour les collectivités locales et, plus encore, pour les citoyens-usagers. La dématérialisation peut, en effet, se révéler positive ou problématique selon la matière traitée et le ou les publics concernés.

Chacun comprend l'intérêt de généraliser, à partir de 2022, la réception sous forme électronique des demandes d'autorisation d'urbanisme, et la dématérialisation de leur instruction dans les communes de plus de 3 500 habitants : cela devrait permettre d'accélérer et de sécuriser des procédures souvent complexes, sous réserve que l'État octroie aux communes et aux intercommunalités les moyens nécessaires pour adapter leurs outils de gestion et former leurs agents. Nul ne remet non plus en question le bénéfice de la dématérialisation, depuis 2018, d'une grande partie des procédures de passation des marchés publics. Celle-ci garantit notamment l'équité de traitement des candidats, la transparence et la traçabilité des échanges. La dématérialisation du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire



## L'illectronisme concerne beaucoup de nos concitoyens (jeunes et moins jeunes) qu'il faut accompagner

des actes des collectivités territoriales est aussi un gage de fiabilité des échanges, et permet de réaliser des économies de papier et d'affranchissement. Il est une autre dématérialisation à double tranchant : celle des démarches administratives, l'État s'étant fixé l'objectif de dématérialiser 250 d'entre elles d'ici à l'an prochain. La « transformation numérique de l'État et des territoires », voulue par le gouvernement, simplifiera les démarches de certains. Mais elle risque de laisser bon nombre d'usagers des services publics sur le bord du chemin. L'illectronisme concerne beaucoup de nos concitoyens (jeunes et moins jeunes) qu'il faut accompagner dans l'apprentissage des démarches électroniques. C'est un effort considérable, qui devrait précéder la dématérialisation et non la suivre péniblement en creusant des inégalités existantes. De ce point de vue, le compte n'y est pas.

À la suite du fiasco dans l'acheminement des documents des candidats aux élections régionales et départementales, l'idée ancienne d'une dématérialisation de la propagande électorale a resurgi. Pour lutter contre l'abstention, certains envisagent aussi de réformer le mode de scrutin en permettant notamment le vote par voie électronique. Il serait paradoxal qu'au moment où le rapport du citoyen à la démocratie se distend, on puisse croire que les outils numériques, qui éloignent et qui séparent, constituent la seule réponse appropriée à la crise de confiance que connaît notre pays.

FRANÇOIS BAROIN, PRÉSIDENT DE L'AMF